

COMMISSION TERRITORIALE D'AUTORISATION D'EXERCICE DE GUYANE ET DE MARTINIQUE

En application du décret n°2020-377 du 31 mars 2020 relatif à l'exercice dans certains territoires d'outre-mer des professions de médecin, chirurgien-dentiste, sage-femme et pharmacien par des personnes ne remplissant pas les conditions de nationalité et de diplôme normalement applicables

Au terme de la séance du 2 mai 2023, les candidats listés ci-dessous sont admis sur la liste d'aptitude pour la :

Spécialité « Pharmacie polyvalente et pharmacie hospitalière » (Classement des candidats par ordre alphabétique)

	NOM	PRENOM
1	BEN FARHAT ép. JEBALI	Farah
2	BOULARES	Emna
3	CHOUAIEB ép. BEN AMEUR	Asma
4	FAMEUX	Kerly
5	JUSTIN	Junior
6	KEMOUCHE	Samiha
7	MBARKI ép. BENABDALLAH	Nahed
8	MONTROSE	Richecarde
9	NGAVOM SABOKE ép. KACK BILONG	Noëlle Lafleur
10	NGOY KALAMBAY	Patrick
11	RANDRIANANTENAINA	Lova Gaëtan Antila

Cette liste est valable 18 mois

Fort-de-France, le 2 mai 2023

Anne BRUANT-BISSON,
Directrice générale de l'ARS Martinique
Présidente des commissions territoriales d'autorisation d'exercice
Par délégation



La Directrice de l'Offre de Soins
et de l'Autonomie


Julie CALVET-COIFFARD